



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, que le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 13 octobre 2020, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
DDM 2020-0037 51, 10^e Avenue	Réduire la distance entre une piscine hors-terre et un élément épurateur non-étanche (champ d'épuration) à 2 mètres au lieu de 5 mètres.
DDM 2020-0041 899, chemin du Lac-Connelly	Augmenter la superficie d'un garage détaché existant à 100 m ² au lieu de 65 m ² .
DDM 2020-0042 1235, chemin des Hauteurs	Réduire la marge de recul latérale de la résidence existante à 4,86 mètres au lieu de 5 mètres et : Réduire la marge de recul latérale du garage détaché à 0,64 mètre au lieu de 2 mètres.
DDM 2020-0043 178, rue Desjardins	Augmenter l'empiètement dans la marge de recul latérale d'un élément en saillie (cheminée) à 3,9 mètres au lieu de 2 mètres.
DDM 2020-0044 889, chemin du Lac-Connelly	Réduire la marge de recul latérale d'un solarium attaché à la résidence existante à 3,05 mètres au lieu de 5 mètres et : Autoriser l'empiètement d'une galerie existante à l'intérieur de la rive.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes lors de cette séance du conseil.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 23 septembre 2020.

Steve Deschenes
Directeur général
/md